Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Sfar 1447
29 Juillet 2025

N° 110

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3946**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3948**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3952**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3952**
Avis aux créanciers..... **3955**
Convocations
Sociétés anonymes **3956**
Sociétés communautaires..... **3959**
Autres sociétés **3959**
Divers
Avis au public..... **3959**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SONEDE..... **3961**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR GENERAL D'IMPRESSION ET DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS

«COGITEL»

S.A au capital de 21440500 dinars

Route de Tunis Km 15 - Sidi Salah - Sfax

M.F : 036826 E/A/M/000

Identifiant Unique : 0036826 E

CNSS : 11008789

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 janvier 2024, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 5 février 2024 sous le n°24700467, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 5 juin 2024 sous le n°202467043, il a été décidé la nomination pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025, comme 2 nouveaux membres du Conseil d'Administration de la société :

- La société BIAT CAPITAL RISQUE «BCR»

- Monsieur Yassine ALLANI.

2025R02186SANB2

Nomination d'un nouveau PDG

SUCRERIE MAHMOUD EL ABED

S.A. au capital de 700.000 D

Siège social : Z.I. Route de M'Saken Sousse

Identifiant unique : 004761E

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 Juillet 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés à Sousse sous le n°25702433 du 14 Juillet 2025 quittance n° 2729 un exemplaire déposé au RNE de Sousse sous le n°202554106 du 15 Juillet 2025.

Il a été décidé :

- Nomination de Monsieur Mahmoud El Abed président Directeur Général de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur (2025-2026-2027).

- Le conseil délègue au PDG tous les pouvoirs qu'il détient de l'article 23 des statuts.

2025S00957SANB2

SOTACIB KAIROUAN

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 de Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/4/2025 (enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 02/7/2025 sous QN°5626 EN°25802344), L'assemblée a décidé de :

- Ratifier la nomination de la Société Promotora Mediterranea -2 en replacement de M. Julio Izquierdo Rodriguez en qualité d'administrateur.

- Nommer pour une durée de trois années en qualité d'administrateurs :

* La Société Cementos Molins Industrial SAU,

* La Société Propamsa SAU,

* La Société El Bouniane,

* La Société Tuniso-Saoudienne de Participation et de Placement (TSPP),

* La Société BH Equity,

* M. Tarek Elba,

* M. Marcos Cela Rey,

* La Société Cementos Molins SA

- Nommer le Cabinet Safouane Gaddour en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

- Renouveler le mandat de la Société DATN en qualité de Co-Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2025 (enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 9/7/2025 sous QN°5789 EN°25802447),

- Mr Tarek Elba a présenté sa démission de son poste de directeur général.

- Mr Helmi Haouala a été nommé directeur général pour une durée de trois années

Un exemplaire des P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 14/7/2025 sous dossier n°202553689 et le 15/7/2025 sous dossier n°2025149479 sous l'identifiant unique n°1007145F.

2025402599SANB2

SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 de dinars

Siège social : Immeuble Alyssa - Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/4/2025 (enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 02/07/2025 sous QN°5624 EN°25802342), l'assemblée a décidé de :

- Ratifier la nomination de la Société Promotora Mediterranea -2 en replacement de M. Julio Izquierdo Rodriguez en qualité d'administrateur. Nommer pour une durée de trois années en qualité d'administrateurs :

* La Société Cementos Molins Industrial SAU,

* La Société Propamsa SAU,

* La Société PROMOTORA MEDITERRANEA-2,

* La Société El Bouniane,

* La Société Tuniso-Saoudienne de Participation et de Placement (TSPP),

* La Société BH Equity,

* M. Tarek Elba,

* M. Marcos Cela Rey,

* La Société Cementos Molins SA,

* BH Bank,

* La Société Tunisian Saudi Bank «TSB»

- Renouveler le mandat de la Société DATN en qualité de Co-Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2025 (enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 9/7/2025 sous QN°5792 EN°25802450).

Mr Tarek Elba a présenté sa démission de son poste de directeur général.

Mr Helmi Haouala a été nommé directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire des P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0032819N le 14/7/2025 sous dossier n°202553695 et le 15/7/2025 sous dossier n°2025149481

2025402600SANB2

SOTUFAM S.A

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/7/2025, Quittance n°009554 et Enreg n°25800639, et un exemplaire déposé au Registre National des Entreprises le 22 juillet 2025 sous le n°2025151855 l'Assemblée a décidé de :

1. Augmenter le capital en numéraire d'un montant de 640.000,000 Dinars pour le porter de 420.000,000 Dinars à 1.060.000,000 Dinars, par émission de 12.800 Actions nouvelles de 50,000 Dinars de valeur nominale chacune, libérée intégralement à la souscription.

2. Mettre à jour les articles 6 et 7 des statuts.

2025402614SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Démission du liquidateur de la société

D.B.H Textile et nomination d'un centre de contact

N° d'identification fiscale : 1179972N/A/M

la démission du liquidateur de la société D.B.H Textile, numéro d'identification fiscale : 1179972N/A/M, a été déposée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 juin 2025, enregistré au Registre financier de Douar Hicher sous le numéro 25501641 en date du 16 juillet 2025. Le centre de contact a été nommé à la BP 32 de la Poste de Tunis, République 1001.

Ce PV a été déposé au RNE sous le numéro 2025150411.

2025402559SRLB2

Société ADVANCE SARL

Société à Responsabilité limitée de régime totalement exportateur Non Résidente

Capital social : 4.500 Euros (14.953 Dinars)

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie, Les Berges du Lac1, Immeuble Le Capitole du Lac, Bloc A. 2ème étage, appartement n°2

Identifiant unique : 1599174B

Suivant le P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/9/2024, enregistré à la recette des finances du Lac 1 Tunis le 01/11/2024 (Quittance n°M107579, enregistrement n°24509572) déposé au registre national des entreprises le 15/11/2024 sous le n°2024142770, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société ADVANCE SARL et nommé Maître Dorra Ben Mansour avocate auprès de la cour de cassation, ayant son étude au n°03, Rue Naceur Bey, La Marsa, Tunis comme liquidateur pour la durée de la liquidation.

2025402594SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société BMS SARL

Au capital de 1000.000 DT

Siège social : 15 rue Habib Bourguiba 20025 Carthage Salammbô - Tunis

Matricule fiscal : 1695861 H

Suivant PV de l'AGE du 5/02/2025, enregistré à la Recette des Finances de Carthage en date du 27/02/2025, enregistrement n°25700456, quittance n°19275, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 15/7/2025 sous le n°2025149426 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Monsieur Nabil Bagga CIN n°07044811 en tant que liquidateur.

2025402601SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société KRUNTHEP MAHA

SARL au capital de 10000.000 DT

Siège social : 46 rue Hedi Chaker Carthage - Byrsa 2025 - Tunis

Matricule fiscal : 1865571X

CNSS : N°67341036

Suivant PV de l'AGE du 14/5/2025, enregistré à la Recette des Finances de Carthage en date du 19/5/2025, enregistrement n°25501487, quittance n°060246, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 15/7/2025 sous le n°2025149436 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Madame Ruenderee Orivel Carte de séjour n° 10F0238 en tant que liquidatrice.

2025402602SRLB2

R I D E P

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100000 Dinars

Société en liquidation

Avenue Hedi Nouira, Immeuble Le Prestige Bur M3, Ennasr II, 2037 Ariana

RNE : 1581436P

MF : 1581436P/A/M/000

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2025, selon

procès-verbal enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 le 11 avril 2025, enregistrement n°25702796 et quittance n°052990 déposé le 15 avril 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°202527269, l'Assemblée a décidé l'approbation des comptes de liquidation et la clôture des travaux de liquidation.

2025402615SRLB2

PMC

Project Management & Consulting

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5 000 Dinars Avenue Hedi Nouira, Immeuble Le Prestige

Bur M3, Ennasr II, 2037 Ariana

RNE : 1580519M

MF : 1580519M/A/M/000

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2025, selon procès-verbal enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 le 11 avril 2025, enregistrement n° 25702798 et quittance n°052999 déposé le 15 avril 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°202527267, l'Assemblée a décidé l'approbation des comptes de liquidation et la clôture des travaux de liquidation.

2025402616SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société MILANI GROUP

SUARL au capital de 6.400 DT

Siège social : 6 rue d'Ivoire Immeuble Rawafi 2015 Kram - Tunis

Matricule fiscal : 1680369Y

Suivant PV de l'AGE du 02/7/2025, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette en date du 02/7/2025, enregistrement n°25505763, quittance n°82710, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 15/7/2025 sous le n°2025149440, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Monsieur Andrea Milani passeport n°YC3786624 en tant que liquidateur.

2025402603SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/7/2025 enregistré auprès de la recette des finances Ezzahra le 14/07/2025 enregistrement n°25201839 quittance n°M043398 Mr Abdel Kader Abdellatif a vendu à la Société saveurs précieuses la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Vente de volaille et de ses dérivés sis à l'Av. de l'Environnement, résidence El Yassamine "BA" Ezzahra, Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au n°36 Av. de la République, 2050, Hammam-Lif, Ben Arous, dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/7/2025.

2025R02145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/6/2020 enregistré auprès de la recette des finances Fouchana le 24/6/2020 N°20201794 Mr Wael Ben Ezzedine Ben Amor Djobbi, N° C.I.N 07098507 a vendu à Mme Assia Bent Fadhel Ben Mohamed Dakhlaoui, N° C.I.N 07156813 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente et réparation de pneu sis à Douar El Houch, Naassen 1135 Fouchana - Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à Douar El Houch Naassen Ben Arous dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

2025R02146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 8/7/2025 à la recette des finances d'el Yasminette, quittance n°M040181, enregistrement n°25202758 rédigé par Maître Saloua Sfaxi Baccar, Monsieur Mohamed Abdelaziz Elbassti, Titulaire de la CIN n°00247571 délivrée le 7/11/2013 R.N.E n°1719068V a vendu l'ensemble du fonds de commerce, "PHARMACIE" avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial sis au 63 Avenue Faycal Ibn Abdel Aziz, Nouvelle Médina 2063 Ben Arous, à Madame Dorra Belhaj, Pharmacienne, Titulaire de la CIN n°08700415 délivrée le 01/02/2023.

Les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours au cabinet de l'avocate Maître Saloua Sfaxi Baccar sis au 23 Bis rue de Marseille. A compter de la date de publication du présent avis au JORT.

L'annonce a été publiée en arabe au journal "Al Chourouk" du 15/7/2025, et en français au journal "le Quotidien" du 15/7/2025.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2025R02174FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 2 juillet 2025, enregistré à la recette des finances la Goulette, en date du 14 juillet 2025, sous le n°25206080, quittance n°86928. Monsieur Amine Sakouhi, a cédé la totalité du fonds de commerce relatif à une Buvette avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis au 21 bis rue Moncef Bey le Kram Ouest 2045 - Tunis à Monsieur Lazher Sayeh.

Par conséquent, toutes les oppositions sont recevables à l'adresse de l'acheteur sis au 12 rue el Jem, le Kram Ouest 2045 - Tunis entre les mains de l'acheteur Monsieur Lazher Sayeh et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R02175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/7/2025 enregistré à la recette des finances de l'Av. H. Thameur Tunis en date du 8/7/2025, n° de quittance M039965, n° d'enregistrement 25201914, Mme Sonia Chelly ép Fares Abidi a vendu à Mr Walid Ktilla, La totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné "commerce" dans le premier étage de centre commercial palmarium Tunis.

Toutes les oppositions sont recevoir à l'adresse de l'acheteur sis imm 41 app 4 Centre de la Manouba; Manouba dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/7/2025.

2025R02180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 19/6/2025 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 24/6/2025 N° de quittance M044579 N° d'enregistrement 252018925.

Mr Saber ben Mahfoudh ben Omar Hajaji a vendu à Mr Faouzi ben Mohamed ben Ali Hajaji la totalité du fonds de commerce café - al Faouz - avec tous ses éléments corporels et incorporels 28 avenue Taieb Mhiri Radés.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 28/6/2025.

2025R02182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 30/6/2025 enregistré à la recette des finances Soliman le 9/7/2025 sous le numéro M045149, monsieur Ridha Abd Elrahmen CIN numéro 06572780 vend l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à la division AFH borj elsedria hay elriadhe, avec ses éléments corporels et incorporels à monsieur Najib Abd Elrahmen CIN numéro 06511970.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'éditeur de contrat maître Walid Bouras à Rue Mohammed V Grombalia Nabeul.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 23/7/2025.

2025R02183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 30/6/2025 enregistré à la recette des finances Soliman le 9/7/2025 sous le numéro M045153, Madame Hania Abdelrahmen CIN numéro 06512233 vend l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis au 254 rue de l'environnement Soliman, avec ses éléments corporels et incorporels à monsieur Najib Abdelrahmen CIN numéro 06511970.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'éditeur de contrat maître Walid Bouras à Rue Mohammed V Grombalia Nabeul.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 23/7/2025.

2025R02184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 02/6/2025 est enregistré à la recette des finances de Sahline le 11/6/2025 sous le n°2520639 reçu n°M024882 Mr Mohamed Ben Hadj Salem vend le fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sidi Ameur ayant pour activité «COMMERCIAL» pour Mme Elhame Ben Mansour. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 10/7/2025.

2025S00956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17/7/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 17/7/2025 sous n°M055603, Mr Slah Sayadi, C.I.N numéro 06799803, son adresse : Rbat Monastir, vend et cède à Mr Sahbi Elhachfi, C.I.N numéro 06774695, le fonds de commerce de local situé à Rbat Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/7/2025.

Les oppositions seront destinées chez Mr Sahbi Elhachfi à son adresse située à Cité C1 numéro 223 Monastir.

2025S00961FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique du 18/6/2025 enregistré à la recette des finances de Chihia 27-6-2025 contre reçu n°M037745, Mr Firas Fakhfekh CIN : 08836329 a procédé à une donation à sa mère Fathia Elloumi CIN : 01245415 la totalité du fonds de commerce objet de vente en détails de vêtements immatriculé au registre des entreprises n°10376028 avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront effectuées entre les mains du donataire au siège dudit fonds dans le délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cet avis est paru aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» le 10/7/2025.

2025X00949FCCC2

Vente de la moitié en copropriété de fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 30/6/2025 et le 4/7/2025 enregistré à la recette des finances ABOU ELKACEM ECHEBBI le 4/7/2025 sous le n°25203170 quittance n°M069384, Madame Zina Ben Salem épouse Salah Ibn Echeriak titulaire de la carte d'identité nationale n°11120706, a vendu à Madame Nawel Drira épouse Hamdi Gorbel titulaire de la carte d'identité nationale n°11036671

La moitié en copropriété du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à la rue de la Grande Mosquée N°61 Sfax conçu pour l'activité du café.

Les oppositions se font entre les mains de vendeuse Madame Zina Ben Salem, au Café ESSOUROUR rue de la Grande Mosquée N°61 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Essabah du 9/7/2025.

2025X00950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Abou Kacem Chebbi Sfax le 16/7/2025, sous n°20203355, quittance n°M0073340 Mr Faouzi Krichene a vendu et cédé à Khaled Guedhrib la totalité du fonds de commerce situé à la rue Taieb Mhiri Sfax ville exploité pour Vente de produits fabriques en cuir. Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard, suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne et seront reçues entre les mains du vendeur demeurant à l'adresse du fonds.

La vente a été publiée dans le journal «Le Temps» le 18/7/2025.

2025X00977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/7/2025 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 16/7/2025, sous le numéro de quittance M072109 et numéro d'enregistrement 25201970, Melek Drira titulaire de la C.I.N n°11050518 et a vendu à Madiha Siala titulaire de la C.I.N n°01343034 la totalité du fonds de commerce exploité entant que Café, sis à Sfax route de Gremda Km 7 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours Maître Moez Mhiri sis au 23 rue Selem Harzallah 3000 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 23/7/2025.

2025X00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 11/7/2025, (quittance n°M083413 Enregistrement n°25204368) Mme Hedya Bouzid CIN 04092194 vend à M. Ahmed Sallemi CIN 07765772 la totalité du fonds de commerce du local n°4 et 6 situés à Immeuble Ben Sassi Rue Carthage N°34 Ariana, moyennant le prix de (106.000.000).

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 17/7/2025.

Toute opposition sera faite auprès du cabinet de maître Faouzi Abouda 5 rue Aid Jabari Ariana.

2025402598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé par maître Mokhtar Jemai avocat enregistré à la recette de Fouchana Ben Arous Numéro de quittance n°M0072365 Zouhir Chamkhi vend à Mohamed Amine et Abdelfatteh Atia le fonds de commerce boulangerie sis au 65 rue Ali Douaji Fouchana Ben Arous. Toutes les oppositions auront lieu chez les deux acheteurs à l'adresse du fonds vendu. Cette annonce est publiée au journal quotidien «Chourouk» à la date du 19/7/2025.

2025402605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 11/6/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20/6/2025.

Madame Fayrouz Cherif a vendu à Monsieur Sami Slaimi l'intégralité du fonds de commerce relatif à l'activité de vente d'épices et de salaisons, sis à l'avenue Farhat Hached, Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont reçues par le rédacteur de l'acte, Maître Naimi Naim, avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est situé à la rue Mohamed Salah El Bratli, Quartier administratif à Bizerte, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du Mercredi 02/7/2025.

2025402606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 11/7/2025 (quittance M045139, n°25201634) Alaeddine Mnasri a vendu à Jamila Khomsi tout le fonds de commerce «Café catégorie 1» exploité au local sis au 9 Rue 20 Mars Hammam-Lif. Les oppositions se feront entre les mains du sieur Faker Bouderbala à la même adresse. La vente a été publiée aux quotidiens Echourouk et le Quotidien en date du 17/7/2025.

2025402607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par maître Walid Ltifi avocat à la cour d'appel daté le 27/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid sous quittance n°M026277 le 28/02/2024.

Madame Aicha Bent Mostfa Hamami a vendu à madame Nawres Bent Sadok Soltani la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et corporels consistant en ventes des fruits secs situés à la rue de Carthage Sidi Bouzid avec un montant de 4 mille cinq cents dinars publié au journal d'El Chourouk paru le 12/3/2025 en page 19.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de madame Nawres Bent Sadok Soltani au domicile du fonds de commerce à rue de Carthage Sidi Bouzid.

2025402613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, rédigé le 8/7/2025, légalisé auprès de la municipalité Arrondissement Ain Zaghouan le 17/7/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 17/7/2025 quittance numéro M088394 enregistrement numéro 25206210.

La Sté MYRMAR FOOD AND BEVERAGE société à responsabilité limitée dont le capital 310000DT identifiant unique 1820246S siège social C1 C2 Résidence "L'Arche" Les Jardins De Carthage AIN Zaghouane La Marsa 2046 a vendu à Mr Medeb Mouadh demeurant au 10 rue 20 Mars Radés et Mr Makni Mouhamed Yassin demeurant 04 Rue Manzel Tamim Aouina Tunis la totalité d'un fonds de commerce (à usage

commercial) exploité au local C2 complexe immobilier "L'Arche de Carthage" Ain Zaghouane La Marsa 2046.

Toute opposition doit être signalée à l'adresse de l'acheteur Mr Makni Mouamed Yassin citée ci-dessus, dans un délai de vingt (20) jours au maximum à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Essabeh le 22/07/2025 page 13 émission 24324.

2025402620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, rédigé le 10/7/2025, légalisé auprès de la municipalité Arrondissement Ain Zaghouan le 17/7/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 17/7/2025 quittance numéro M088399 enregistrement numéro 25206211, Mr Somai Marouane et Mme Somai Mariem demeurant Résidence "ASSARAYA" Appartement 04 B rez-de-chaussée Aouina Tunis ont vendu à Mr Medeb Mouadh demeurant au 10 rue 20 Mars Radés et Mr Makni Mouamed Yassin demeurant 04 Rue Manzel Tamim - Aouina Tunis la totalité d'un fonds de commerce (engager dans l'activité de préparation et de vente d'aliments et de repas) exploité au local C1 rez-de-chaussée bloc C du complexe Immobilier «L'Arche De Carthage» les Jardins de Carthage Kram.

Toute opposition doit être signalée à l'adresse de l'acheteur Mr Makni Mouamed Yassin citée ci-dessus, dans un délai de vingt (20) jours au maximum à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Essabeh le 22/7/2025 page 12 émission 24324.

2025402621FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique enregistré à la recette des finances de Bardo le 20 juin 2025 n° de quittance M056192, madame Zeineb Ben Achour titulaire de la CIN 00065257 a transmis à titre de donation à madame Imen Kasmi la totalité du fonds de commerce évalué son activité services collectifs, sociaux et personnel, location de fonds de commerce sis au 32 rue Farhat Hached Bab Bhar 1001 avec tous ses éléments corporels et incorporels toute opposition sera recevable auprès de madame Imen Kasmi à son domicile élu sis au 28 rue de la verveine Cité Ezzouhour Tunis dans un délai maximum de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien.

2025402626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé daté du 3/7/2025 enregistrement à la recette des finances Mornaguia le 9/7/2025, reçu n° M04251 quittance 25201376 Mr Mohamed Amine HABIBI, titulaire CIN 07364171 a vendu à Mr Jamel MAJRI, titulaire de la CIN n°00250127 le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Cité 20 Mars Mournaguia concernant un Restaurant, toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication au JORT, la présente a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Achourouk en date du 23/7/2025.

2025402631FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/02/2025 enregistré à la recette des finances le 10/3/2025 Sous le n° d'enregistrement 25301687quittance n°M034608 Monsieur Saoune ben Kamous Wezene CIN n°03455349 a loué à Monsieur Karim ben Elbechir Kerchi CIN n°13412844 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des vêtements prêt à porter sis à l'avenue 20 Mars Houmt Essouk Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains du locateur et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 4/7/2025 aux journaux Echourouk et Le Quotidien.

2025R02101FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 02/5/2025 à la recette des finances d'Hammamet quittance n°M067505 enregistrement n°25302478 Mr Karim Bassoumi a loué à la Sté PIZZA RITA Sté en cours de constitution représentée par Mr Mahjoub Ayari la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de pizza et crêpes situé à l'Avenue Taieb Azzabi Hammamet.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 19/7/2025.

2025R02177FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat enregistré à la Recette des finances d'Hammam Sousse le 13 juin 2025 sous n°25303426, Quittance n°M070155, la société «LUXA ELEC» SARL immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1162515 E, son siège social demeurant à la Route de ceinture 4011 Hammam Sousse, loue son fonds de commerce exploité dans le commerce de gros des produits électriques et ce dans le cadre d'une gérance libre à la société «NG ELEC» SARL immatriculée au RNE sous le numéro 1819340Y, son siège social demeurant à Rue 20 Mars immeuble Aoun 4000 Sousse.

Ce fonds de commerce comporte un nantissement au profit de l'UBCI.

Les conditions de cette location se détaillent comme suit :

Durée de la location du fonds de commerce : 3 ans renouvelable par tacite reconduction à partir du 10/6/2025 et finissant le 9/6/2028 en cas de renonciation au renouvellement par l'une des deux parties.

- Le montant du loyer : un loyer mensuel de 4000 Dinars payable d'avance trimestriellement avec un cautionnement de trois mois.

- La société «LUXA ELEC» donne à la société «NG ELEC» le droit d'utiliser son nom commercial «LUXA».

2025S00952FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 21-5-2025, enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 11-7-2025 sous le n°25302396, quittance n°M055967. Les héritiers de feu M. Ibrahim Ben Othman Trayaïa ont loué à la société «SAJA GOODS WHOLESALERS» SARL, immatriculée sous le numéro unique 1636664B, représentée par son gérant M. Ayoub Ben Nourdine Bouali, titulaire de la CIN n°04804313, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente de vêtements prêts-à-porter, tissus et accessoires, sis au n°43, Souk El Hafsia El Jadid, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une durée d'un an à compter du 01-6-2025.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 18-7-2025.

2025402608FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndic résidence Riadh El bosten

Route Mahdia km 2 El bosten Sfax

Selon l'assemblée générale organisée le 4 Mai 2025 s'est établi un procès-verbal entre les membres du syndic sise à résidence Riadh El bosten route Mahdia km 2 el bosten Sfax et nommer selon l'article 89 du code des droits réels. Et on a enregistré le procès-verbal sous le reçu n°M002945 et numéro d'enregistrement n°25802722 à la date du 13 mai 2025.

Et nommé le cadre syndical comme suit : Mr Mohamed Kachouri président du syndic, et Mr Faouzi Frikha Trésorier, Khalil Loukil membre, Amine Fakhfakh membre.

2025X00985APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sahara FAN

Objet : Association culturelle, de développement et touristique.

Siège : 02, Rue Abdallah Iben Zoubair, 4214 Jemna, Gouvernorat de Kebili.

Objectifs :

- Participer à la vie culturelle dans les quartiers populaires, les zones rurales et les régions de l'intérieur.

- Contribuer à la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel en coordination avec les autorités compétentes du Ministère des Affaires Culturelles.

- Soutenir les initiatives visant à créer des opportunités d'emploi dans les domaines créatifs.

- Œuvrer à l'amélioration des infrastructures et des services culturels, dans le respect de la réglementation en vigueur et en coordination avec les autorités concernées.

Le bureau directeur est composé de 4 membres :

- Hafedh Khalifa : Président

- Souad Ben Nasib : Secrétaire générale

- Kamal Zehiou : Trésorier

- Hafedh Chtioui : Membre.

2025402568APSF1

Constitution de syndic

Suivant le procès-verbal de 4 mai 2025 enregistré à la recette des finances de Raoued sous le numéro 25703631 et la quittance n°M094067 et suivant la décision de la commune de Raoued du 15 Juillet 2025, nous informons la constitution du syndic de la résidence Emna située à Nour Jaafer, Raoued tel que :

- Taoufik Rezgui : Président

- Ali Ayari : Secrétaire Général

- Faycel Naggazi : Trésorier

- Dalel Mahmoudi : Trésorier Adjoint.

2025402625APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Ben Jannette Besma Avocate

Auprès de la cour de cassation

Avenue Hedi Cheker Imm : ZAFIR 3ème étage Nabeul

MF : 1075499/K

Tél : 72 271 177 - 99 658 901

1) Sonia Bent Bakha Ben Mohamed El Gastli - CIN n°: 01820604 Délivrée le 8/02/2010.

MF : 780123/A

2) Saisi : Bechir Ben Ahmed Ben Bechir Weslati CIN n°06392541 demeurant rue el Kharoub Kawniya Nabeul

3) Avocat poursuivant : Maître Ben Jannette Besma Avocate auprès de la cour de cassation Avenue Hedi Cheker Imm : Zafir 3ème étage Nabeul MF : 1075499/K

4) Désignation de la propriété saisie la totalité des deux parts indivises à extraire du titre foncier n° 655107 dénommées ZOHRA 448 situées à Nabeul d'une superficie totale de 5833 m² divisées en sept parts lot n°464 du plan.

5) Prix de vente fixée à cent sept mille cinq cents vingt cinq dinars 494 millimes (107.525.494 DT) sans les frais suivant : l'expertise de l'expert Mohamed Ali Ltayeff par ordonnance sur requête n°10043 du 18/6/2025

6) Tribunal de première instance de Nabeul le 3/9/2025 à partir de 9H du matin.

7) La propriété peut être visitée chaque jour.

2025R02173VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude de Maître Mohsni Sami

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél et Fax : 71. 253.793

Poursuivant : 1) Les Héritiers Jaloul Sassi sont : son épouse Saida

Alhalioui et ses fils qui sont Kamal, Khaled, Housni, Mourad, Mohamed Lassad, Lamia et Rawdha 2) Mohamed Sassi 3) Houcine Sassi demeurant Mnihla supérieur Ariana, élisant domicile à l'étude de Maître Mohsni Sami Avocat à la cour de cassation, M.F 749149D, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : Mohamed Taher Abidi résident à l'avenue Ammar Ben Yasser n°14 Menzah 6, élisant domicile en l'étude de Maître Imed Riahi résident à Bouatour avenue Japon n°39 Tunis.

Fondement de l'exécution : Arrêt d'appel n°5003 rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 10 juillet 2018, statuant :

- Sur la forme : recevabilité de l'appel;

- Sur le fond : annulation du jugement de première instance et condamnation du défendeur Mohamed Taher Abidi à payer solidairement aux appelants :

- La somme de 618.040 D à titre d'indemnité pour expropriation,

- 684 D au titre des frais d'expertise,

- 200D au titre des frais d'avocat relatifs à l'autorisation sur requête n°5669,

- 1.000D à titre d'honoraires d'avocat pour toutes les phases du litige,

- avec mise des frais à la charge du condamné et rejet du surplus des demandes.

Cet arrêt a été notifié par huissier de justice Maître Al-Amin Abidi selon le procès-verbal n°34719 du 19 octobre 2018 et est devenu définitif selon certificat de non-pourvoi.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

1. Premier immeuble (objet de la saisie) :

Terrain agricole indivis non morcelé, non borné, situé en bordure d'une route aménagée débouchant sur la rue Tarek Ibn Ziad, à proximité du quartier Beltoumia, délégation de Mornaguia, gouvernorat de Manouba, superficie : 3 ha 50 ares 15 ca (35.015 m²), comportant en partie des oliviers et en partie une terre nue contiguë à une zone d'aménagement urbain. Immatriculé au titre foncier n°5858 Manouba, dit «Raphaël Mornaguia», formant la parcelle n°3-(88) du plan de morcellement du titre foncier n°19628, d'une superficie totale de 5 ha divisée en 50.000 parts. Le débiteur saisi détient 35.015 parts sur 50.000 en indivision.

2. Deuxième immeuble :

Terrain agricole indivis non morcelé, non borné, situé à l'angle de deux routes aménagées dans le quartier Beltoumia, délégation de Mornaguia, gouvernorat de Manouba.

Planté d'environ 500 oliviers en pleine production, entouré de trois côtés par une clôture en briques, jouxtant un quartier résidentiel, superficie : 5 ha 64 ares (56.400 m²), immatriculé au titre foncier n°1984 Manouba, dit «Gabriel Mornaguia», correspondant à la parcelle n°02 du plan de morcellement du titre foncier n°83888, d'une superficie totale de 6 ha 9 ares (60.900 m²), divisée en 60.900 parts. Le débiteur saisi détient 56.400 parts sur 60.900 en indivision.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix :

Pour l'immeuble n°1 (titre foncier n°5858 Manouba) : Huit cent soixante six mille cinquante huit dinars 943 millimes 866 058, 943D.

Pour l'immeuble n°2 (titre foncier n°1984 Manouba) : Deux millions soixante dix sept mille six cent quarante huit dinars 533 millimes 2 077 648, 533D.

Après réduction de 40 % à laquelle s'ajoutent les frais et les honoraires taxés à l'audience du 9/7/2025, soit la somme de 7458,230 DT à laquelle s'ajouteront les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

Participation à la vente : Celui qui veut souhaite participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art. 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Manouba, sis à Manouba, le mercredi 20/8/2025 à partir de 9 h.

N.B.: Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Sami et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2025R02179VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Société d'avocats

Benmoussa et Associés

Maître Abdssatar Benmoussa

Avocat à la cour de cassation

11 Avenue Farhat Hached Siliana

Code fiscal : 1490946/C

Poursuivant : Hakim Bouneb demeurant à Seja Siliana

Partie saisie : Jamal Jbali Demeurant à cité Ennour Siliana

Immeuble saisi : La moitié indivise d'un local d'habitation sur un lot de terrain ayant pour superficie 171 mètres carrés situé à cité Ennour Siliana.

Prix d'ouverture : Quarante Quatre mille six cent vingt cinq dinars «44625000d».

Date et lieu de la vente immobilière :

Le mardi 02 septembre 2025 à partir de 9 heures devant la chambre de vente immobilière tribunal de première instance de Siliana palais de justice Siliana.

Visite de l'immeuble saisi : chaque jour à partir de dix heures du matin jusqu'à 16 heures de l'après midi.

Toute personne : qui veut d'autres information peut se rendre soit au tribunal compétant soit au bureau de maître Abdssatar Benmoussa. Toute personne qui veut participer aux enchères doit consigner d'avance le 1/3 du prix d'ouverture.

2025R02185VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moez Mhiri

Matricule Fiscal : 1062533/A/A/P/000

L'adjudication aura lieu le lundi 01/9/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Mhiri Moez, avocat domicilié à son étude sise au 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Partie poursuivante : Société SOTTRAGAZ domiciliée au bureau de son avocat Maître Mhiri Moez 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Partie saisie : Dawed Mohamed demeurant à la route Teniour km 9 Sfax.

Propriété à vendre : l'ensemble des trois propriétés indivises, type villa, situées sur la route de Tunis, Km 8, Sakeit Ezzit, Oued El-kraoua, rue du Lycée, Sfax. La villa saisie, dans les limites du tiers susmentionné, contient un bâtiment couvert suivi d'un jardin contenant diverses plantes et est entourée de murs de séparation avec les voisins. Dans l'un des coins du jardin, il y a un entrepôt d'une superficie d'environ 40 mètres carrés, situé spécifiquement dans le coin sud-ouest de la propriété. La surface couverte de la villa, entrepôt compris, est d'environ 325 mètres carrés. La superficie de l'ensemble de la propriété est d'environ 1039 mètres carrés. L'entrée de la propriété se fait à l'est, où se trouvent une petite porte et une grande porte à deux vantaux, puis une passerelle qui mène à la porte d'entrée. A intérieur, on trouve une entrée de villa, une salle de réception, un salon, 22 couloirs, 4 chambres, 2 salles de bain, une toilette avec douche et une cuisine équipée. L'entrepôt est accessible depuis la cuisine qui contient également un coin cuisine. L'entrepôt qui appartient à la villa, possède deux grandes portes d'entrée qui ouvrent au nord. Le bâtiment est ouvert sur une passerelle qui dispose également d'un pré haut. La propriété est décorée de sols en marbre et de toits en bois, et certaines chambres disposent de baies vitrées. Il existe également des éléments de décoration en bois. Il dispose également d'eau potable, d'un réservoir pour stocker l'eau de pluie, d'un éclairage électrique, d'un chauffage central et de fenêtres en grillage et en aluminium. Des protections en fer ont été installées pour les fenêtres.

Mise à prix : 280.000.000 D plus de la part des frais de cette adjudication.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cour de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2025X00984VEPA1

Vente d'Immeuble aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction de 40% du prix)

- Poursuivant : Imed Hammas, ouvrier, demeurant à la rue Salah Souissi - Kairouan, titulaire de la CIN 07544307.

- Partie saisie : Rachid ben Hassen Limem, ouvrier demeurant à la rue 13 Août - Ksour Essaf, gouvernorat de Mahdia.

- Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Bechir Sfar - Cité Alandalous Mahdia, Titulaire de Matricule Fiscal N°353342F et de la CIN 01344985.

- Immeuble mis en vente : le 1/3 indivis d'un immeuble bâti sur le terrain objet du titre foncier N°46541 Mahdia, sise au coté nord de la rue salakta, avenue 13 Août Ksour Essef, Mahdia, se composant de 3 étages et 2 studios.

- Le rez-de-chaussée : contient une véranda, une entrée, 3 chambres à coucher, une salle de bain, une salle à manger, une cuisine ouvrant sur une aire découverte donnant sur un jardin, un séjour et 2 dépôts.

- Le 1er étage : se constitut d'une véranda, 2 séjours, une salle à manger, un complexe sanitaire, une aire découverte, 3 chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine et un escalier.

- Le 2ème étage : Contient les mêmes composants du 1er étage (les chambres, les séjours, le complexe sanitaire), un balcon et un escalier.

- Les 2 studios sont accessibles par les escaliers du rez-de-chaussée, chacun d'eux se compose d'une chambre, un séjour, un balcon et un patio là où il se trouve un coin sanitaire, et il est à usage d'habitation. La totalité de la superficie du terrain est 386 m². Le tout est limité au Sud : par une voie publique (rue Salakta), à l'Est : par les héritiers de Salem Khalifa, au Nord : par les héritiers de Taher Jammousi, et à l'Ouest : par Khalifa Belhaj, dit Essayar.

- Mise à prix : La totalité de l'immeuble est estimée à 809.500,000 et ce par les 2 experts : Adel ben Hedi Belhaj Khalifa, et Mohamed Sidhom en vertu de l'ordonnance sur requête N°2000/25 délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia en date du 4/4/2025, Et comme la vente sera limitée au 1/3 indivis seulement. La mise à prix a été fixée à (269.833,333). A l'audience du 30/6/2025, le tribunal a décidé la réduction du prix d'un taux de 40%.

La nouvelle mise à prix est fixée à : 161.898,199

- Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour mercredi 27/8/2025 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia à 9h

- Visite de l'Immeuble et Participation aux enchères :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2025X00986VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis identifiant unique 120H.

Partie saisie : Brahim Ben Mohamed Chakhar (C.I.N n°00516480) en sa qualité de caution solidaire personnelle et Hypothécaire de la Sté. Chakhar et Fils demeurant à Chotrana 1 rue El Asfahani et aussi à Tunis 96 rue Bab El Khadhra.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit 618 parts (154.5m²) du T.F. 61794 Tunis dénommé Nicolina Ciclia d'une superficie totale de 162m² repartie en 648 parts sis à l'angle rue Hédi Chaker et rue Ibn Nabata en direction de Bab El Khadra Tunis consistant en un immeuble à étages reparti en un rez-de-chaussée exploité par la société Chakhar pour vente de pare brise de voiture d'une superficie de 135,5m² et d'un local fermé non exploité, un 1er étage reparti en 3 locaux - le 2ème étage en 3 locaux - le 3ème étage réparti en un local loué à Brahim Rachdi et un autre local loué à Ridha Talbi. Le tout alimenté en électricité, eau.

Mise à prix : (1.694.348,100 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 26 Août 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis 1 à partir de 08H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025402596VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie :

1- Monsieur Atef Ben Younes Oueslati CIN n°04514958 demeurant à Ben Arous Fouchana Dhait El Mnaichia

2- Madame Leila Bent Ali Oueslati CIN n°07071914 demeurant à Ben Arous Fouchana Dhaiat El Mnaichia

3- Monsieur Ali Ben Laamari Oueslati CIN n°00100391 demeurant à Ben Arous Fouchana Dhaiat El Mnaichia

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : il s'agit des parts indivises du T.F n°53470 B.Arous dénommé HABIBA 687 situé à Fouchana.

C'est le lot n°2 du terrain agricole plan du T.F n°30783 sup 64 Are 58Ca la saisie lui revient 944,5 part dans la superficie 470.5 m².

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 103.510.000 D sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 21/8/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025402611VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offre

Vente de l'immeuble de la Société BOCIRES - SA

MF : 0011768E

Suite à la décision du Tribunal de Première Instance de Ben Arous du 21 mai 2025, il a été décidé une baisse de 10% sur le prix de l'immeuble de la Société BOCIRES, sis à la rue du Cuivre dans la Zone Industrielle de Ben Arous et le prolongement du délai de dépôt de offres jusqu'au 30 juillet 2025.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de L'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98541481- 71843062.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé directement au cabinet de L'Administrateur Judiciaire ou par voie postale ou par Rapide poste au plus tard le 30 juillet 2025.

L'enveloppe doit porter la mention «Confidentiel - Avis d'appel d'offre de vente de l'immeuble de la Société BOCIRES.

2025R02189VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n°81043 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il a été décidé de prolonger le délai d'acceptation des offres pour l'acquisition de l'unité économique représentée par le fonds de commerce «LA PLAYA» situé sur le titre foncier n°81043 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à municipalité Menchia, délégation Hammam Sousse et Gouvernorat Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : un million trois cent vingt-deux mille sept cent dinars (1 322 700 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 15/8/2025

Le cahier de charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98685297

La visite des lieux est sur RDV après retrait du cahier des charges.

2025S00960VEPA2

Liquidation

Association Vient participer pour le développement de femmes et de l'enfant

Avenue Houcine Bouzaine au dessus de l'imprimerie les 4 couleurs 9100 Sidi Bouzid

Baccar Souheil

Liquidateur et Administrateur Judiciaire

30 Rue Belhassen Ben Chaabane 1005 El Omrane Tunis

Tél : 98.350.601 / 20.455.650

Conformément au jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de 1ère instance de Tunis en date du

28/11/2024 sous le n°20973 et signifié en date du 6/5/2025, il a été décidé la liquidation de l'Association Participant pour le Développement de la Femme et de l'Enfant et la nomination de liquidateur Mr Baccar Souheil demeurant au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 El Omrane - Tunis (98.350.601/20.455.650).

Les créanciers de l'Association Participant pour le Développement de la Femme et de l'Enfant doivent présentés leurs titres de créances au liquidateur soit :

- Directement à son étude sis au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 el Omrane Tunis

- Soit par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception) et ce dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2025402554VEPA2

Liquidation

Association des Femmes Photographes Tunisienne

MF : 000 N P 1425749/H

En vertu d'une ordonnance sur requête délivrée par le tribunal de première instance d'Ariana en date du 8/7/2025 sous le n°27488, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de l'Association des Femmes Photographes Tunisienne.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au 7 Hooker Doolittle 4ème étage bureau n°15 belvédère 1002 Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2025402595VEPA2

Clôture des Travaux de Séquestre Judiciaire

CAFE NEW DAY

Numéro 52 Rue Hedi Nouira - Tunis

IU : 1637717B

En vertu de la décision de justice en date du 15 juillet 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis dans le dossier numéro 163 les travaux de séquestre judiciaire de la cafétéria "NEW DAY" sise au 52 rue Hedi Nouira 1 Tunis ont été clôturés.

2025402617VEPA2

Avis

Conformément aux articles 467 et 468 du Code de procédure civile et commerciale, et sur la base de l'autorisation délivrée par le juge chargé de la répartition des fonds et de l'ordre des créanciers le 10/7/2025.

Le juge a ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution pour un montant de : (145 312 767 D). Par conséquent, tout créancier potentiel doit soumettre ses preuves de créance au greffe du tribunal compétent dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, sous peine de perdre son droit de poursuivre cette affaire. L'article 468 du Code de procédure civile et commerciale stipule ce qui suit : «Tout créancier qui désire participer à la distribution des fonds doit soumettre au greffier du tribunal les preuves de sa dette dans les trente jours suivant la publication au Journal officiel et la communication par courrier recommandé, sous peine de déchéance de son droit dans ce cas».

Ce faisant, il doit présenter une demande de règlement par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement situé au siège social choisi par le créancier.

La demande de règlement doit indiquer les motifs de l'attribution de la créance à une autre partie, si nécessaire. Elle doit contenir les signes, publications et avertissements prévus aux deux chapitres précédents et les dispositions qui y sont contenues, sous peine de nullité.

2025402624VEPA2

Clôture

En vertu de la requête sur ordonnance rendue par le tribunal de première Instance de Tunis daté le 15 juillet 2025, il a été décidé la clôture des travaux de séquestre judiciaire n°25 relatifs à l'héritage du défunt ALALA CHAWECH et de répartir les revenus entre tous les héritiers.

2025402627VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de décision rendue par le Tribunal de première instance du Grombalia en date du 19/02/2025 dans l'affaire n°60934, il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que mandataire de justice sur l'immeuble objet de titre foncier n°42531 Tunis en vue de gérer et l'administrer - Tous intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis. (tél : 29771784/92508028).

2025402628VEPA2

Clôture

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première Instance de Tunis en date du 14 juillet 2025, il a été décidé de clôturer la liquidation du dossier n°351 portant sur la liquidation des biens communs entre les divorcés Mahdi Besbes et Habiba Kastalli.

2025402629VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Neapolis Immobilière

S.A. au capital de 7800.000 Dinars

Siège social : 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul

RNE : N°0039749 X

Messieurs les actionnaires de la Société Neapolis Immobilière «S.N.I» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 Août 2025 à 10 heures au siège de la société sis à 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024,

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

4/ Approbations des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024,

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024,

8/ Pouvoirs au Directeur Général pour faire les dépôts et les publications nécessaires d'Administration.

2025R02181SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE INTER MAGHREB MEUBLES ETB BASLY

S.A. au capital de 3 484.360 dinars

Identifiant unique : N°0019229Q

Siège social : Z.I. Jendouba

Les actionnaires de la Société INTER MAGHREB MEUBLES ETB BASLY, Société Anonyme au capital de 3 484.360 dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 25 Août 2025 à 12H00, au siège de la société MAXULA BOURSE sis à Résidence Regency bloc A 1er étage, Rue du Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les deux rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

3) Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2023 et affectation du résultat.

4) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les deux rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

5) Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat.

6) Pouvoirs pour formalités.

2025R02232SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE INTER MAGHREB MEUBLES ETB BASLY

S.A. au capital de 3 484.360 dinars

Identifiant unique : N°0019229Q

Siège social : Z.I. Jendouba

Les actionnaires de la Société INTER MAGHREB MEUBLES ETB BASLY, Société Anonyme au capital de 3 484.360 dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 25 Août 2025 à 14H00, au siège de la société MAXULA BOURSE sis à Résidence Regency bloc A 1er étage, Rue du Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2) Augmentation du capital social.

3) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'émission d'obligation convertibles en actions.

4) Emission d'obligations convertibles en actions

5) Modification de l'article 6 des statuts.

6) Pouvoir pour formalités.

2025R02233SANB3

SOCIETE PALM BEACH HAMMAMET

SA au capital de : 33.060.016 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1001 Tunis

Identifiant unique : 1574595/M

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 23 Août 2025 à 10 heures, à l'hôtel Palm Beach Hammamet, zone touristique, Hammamet Nord - 8050 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant la Société;

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes; Approbation des états financiers de la Société;

4- Affectation des résultats de la Société;

5- Approbation des conventions réglementées de la Société;

6- Approbation de l'avenant N°2 au traité de scission

7- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général ;

8- Formalités légales.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire susmentionnée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

2025402604SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société S C V SA

Société anonyme

Capital social : 1 500 000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Belvédère 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0745110V

Messieurs les actionnaires de la Société SCV SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 19 août 2025 à 12h00, en visioconférence et en présentiel au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation de la présente assemblée

2. Renouvellement du mandat du liquidateur.

3. Formalités de publicité.

2025402609SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 2 septembre 2025

SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING «TRG»

Société anonyme

Au capital 10 750 000 dinars

Siège social : 72 bis Rue des Minéraux ZI La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1746200H

Le conseil d'administration réuni le jeudi 10 juillet 2025, a décidé de

convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 2 septembre 2025, à 10h au 72 bis Rue des minéraux ZI La Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7. Approbation des contrats de dation en paiement

8. Quitus aux administrateurs.

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2025402610SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord

Société anonyme

Au capital social : 6.600.000 DT

Identifiant Unique : 1071359 F

Av. Taeib M'hiri - Bâtiment Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord «SOPINO» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19 Août 2025 à 10 H au bureau de Tunis sis au 16 rue de Syrie Tunis (ex siège de la BAD), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

3. Lecture des Rapports Général, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Fixation des Jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

8. Fixation des jetons de présence des membres du comité de Pilotage et de dépouillement au titre de l'exercice 2025.

9. Pouvoir.

2025402618SANB3

Convocation

Société BINACORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 20 août 2025 à 10h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du Lac Annecy et le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire :

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013 ;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes.

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402633SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 20 août 2025 à 12h au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du Lac Annecy et le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016 ;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs :

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402634SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 20 Août 2025 à 14h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402635SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 20 Août 2025 à 16h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402636SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société communautaire Rêve Zouaraa

La société communautaire Rêve Zouaraa

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1805848 / A

Matricule fiscal : 000M N 1805848/A

Tél : 99802802

M Hraizi Jamel le président directeur du conseil d'administration de la société communautaire Rêve Zouaraa annonce que l'assemblée générale ordinaire de la société aura lieu le jeudi 14 août 2025 à 9 h matin au siège social de la société sis à Ouchtata Nefza

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

Election du deuxième conseil d'administration président et membres.

2025402622SODB3

Autres sociétés

Assemblée Générale

Sté Rimene De Coopération

Pour Services Agricole Sejnen

MF : 1695141/F

Capital : Dix Mille dinars (10.000.000)

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative de Base des Services Agri 01 "Rimene" à Sejnane annonce que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le mardi 12 août 2025 à 10h00, à son siège social situé à la rue Habib Bourguiba, Sejnane.

Programme :

1. Lecture des rapports littéraire et financier approuvés.

2. Election du Conseil d'administration et décharge du précédent conseil.

3. Mise à jour de la liste des Adhérents.

4. Questions diverses.

Les membres sont tenus d'examiner le procès-verbal du Conseil d'administration, les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes au siège social de la société à compter du 1er août 2025. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 août 2025.

2025R02200SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

M. Ahmed Al-Mazoughi, titulaire de la CIN n°07332715 en date du 2 mai

2019, annonce avoir perdu le titre de propriété n°174107 Tunis, situé au R-D-C du 49, rue Rabta - Tunis. Ceci conformément à une déclaration sur l'honneur déposée auprès de la municipalité du Bardo le 5 juillet 2025.

2025402612DIVD2

Avis Complémentaire

Suite à la demande de mise à jour n°80901 introduit par Maître Habib Salaani au nom de Zouheir Zribi la section 5 du tribunal immobilier de Tunis a ordonné par jugement préparatoire en date du 27/6/2025 une publication complémentaire de la dite demande au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux quotidiens dont l'une en langue Française, durant trois jours consécutifs et à la charge du demandeur.

En conséquence vous êtes priés de faire paraître le texte de la dite publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'une en langue Française, et durant trois jours consécutifs.

Texte de La Publication

Par la demande de mise à jour n°80901, introduite devant le Tribunal Immobilier de Tunis par Maître Habib Salaani au nom de Zouheir Zribi, visant l'inscription au titre foncier n°202716 Tunis de deux contrats de vente :

- Un contrat de vente signé le 5 juin 2007 et enregistré le 22 août 2007, non rédigé par un avocat, par lequel El Hadba Bent Belgacem El Ferchichi agissant au nom de Mohamed El Bechir El Ferchichi, par procuration du 8 février 2007, enregistrée le 9 février 2007, a vendu à Fouad El Hamdi la totalité d'une maison, consistant en un lot n°129, sis à El Mourouj 2 bis, d'une superficie de 120 m², acquis par achat.

- Un contrat de vente signé le 15 octobre 2008 et enregistré le 16 octobre 2008 par le quel Fouad El Hamdi a vendu à Zouheir Ben Amor Zribi la totalité de l'immeuble, consistant en un lot n°129, sis à El Mourouj 2 bis, d'une superficie de 120 m².

Toute personne désirant s'opposer à la demande de mise à jour doit introduire son opposition auprès du Tribunal Immobilier de Tunis dans un délai de deux mois à partir de la publication du présent avis.

2025402619DIVD2

SONEDE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	*31/12/2022*	*31/12/2021*	*Variation*
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		13 776 773	12 687 737	1 089 036
Amortissements		-4 408 124	-3 827 304	-580 819
	VI.1	**9 368 650**	**8 860 433**	**508 217**
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		4 547 221 786	4 078 035 987	469 185 799
Amortissements		-1 644 532 429	-1 556 931 295	-87 601 134
Provisions		-17 414 609	-16 769 045	-645 564
	VI.1	**2 885 274 747**	**2 504 335 647**	**380 939 101**
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		73 990 171	65 372 075	8 618 096
Provisions		-17 936 731	-14 605 220	-3 331 511
	VI.2	**56 053 440**	**50 766 855**	**5 286 585**
Total des actifs immobilisés		**2 950 696 837**	**2 563 962 934**	**386 733 903**
Autres actifs non courants	VI.3	**65 036 647**	**78 224 762**	**-13 188 115**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**3 015 733 485**	**2 642 187 696**	**373 545 788**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		112 851 603	93 262 184	19 589 420
Provisions		-14 156 520	-12 326 303	-1 830 216
	VI.4	**98 695 084**	**80 935 881**	**17 759 203**
Clients et comptes rattachés		897 246 171	795 005 242	102 240 929
Provisions		-440 971 705	-392 510 062	-48 461 643
	VI.5	**456 274 466**	**402 495 180**	**53 779 286**
Autres actifs courants		107 872 969	170 244 024	-62 371 055
Provisions		-27 604 724	-27 657 624	52 900
	VI.6	**80 268 245**	**142 586 400**	**-62 318 155**
Placements et autres actifs financiers	VI.7	237 108 159	224 250 724	12 857 434
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	151 241 443	36 774 249	114 467 194
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**1 023 587 397**	**887 042 434**	**136 544 962**
TOTAL DES ACTIFS		**4 039 320 881**	**3 529 230 131**	**510 090 750**

SONEDE

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	*31/12/2022*	*31/12/2021*	*Variation*
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	VI.9	1 984 889 398	1 697 865 361	287 024 037
Réserves et primes liées au capital	VI.10	105 042 639	104 996 037	46 602
Autres capitaux propres	VI.11	836 751 058	798 290 167	38 460 891
Résultats reportés		-735 918 060	-698 499 319	-37 418 741
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***2 190 765 035***	***1 902 652 247***	***288 112 789***
Résultat de l'exercice		**-21 135 205**	**-37 418 741**	**16 283 536**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***2 169 629 830***	***1 865 233 505***	**304 396 324**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	VI.12	637 517 677	588 038 534	49 479 143
Provisions pour risques et charges	VI.13	66 247 388	66 696 538	-449 151
Autres passifs non courants	VI.14	14 164 279	14 999 048	-834 769
Total des passifs non courants		***717 929 344***	***669 734 120***	**48 195 224**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	VI.15	455 920 541	328 259 043	127 661 498
Autres passifs courants	VI.16	587 654 626	525 139 043	62 515 583
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.17	108 186 540	140 864 419	-32 677 879
Total des passifs courants		***1 151 761 707***	***994 262 505***	**157 499 202**
TOTAL DES PASSIFS		***1 869 691 051***	***1 663 996 625***	**205 694 426**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**4 039 320 881**	**3 529 230 131**	**510 090 750**

SONEDE

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2022	31/12/2021	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	620 952 768	589 929 993	31 022 774
Production d'immobilisations		0	46 252	-46 252
Autres produits d'exploitation	V.2	70 624 518	58 924 414	11 700 104
Total des produits d'exploitation		***691 577 285***	***648 900 659***	***42 676 625***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	248 028 427	221 750 265	26 278 162
Charges de personnel	V.4	227 280 592	221 763 709	5 516 883
Dotations aux amortissements		88 181 953	82 946 999	5 234 955
Dotations aux provisions	V.5	50 420 269	86 561 050	-36 140 782
Autres charges d'exploitation	V.6	64 760 793	53 283 185	11 477 609
Total des charges d'exploitation		***678 672 035***	***666 305 208***	***12 366 827***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**12 905 251**	**-17 404 549**	**30 309 799**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-43 060 312	-29 424 835	-13 635 477
Produits des placements	V.8	6 044 782	5 298 515	746 267
Autres gains ordinaires	V.9	4 666 154	5 593 467	-927 313
Autres pertes ordinaires	V.10	-102 411	-217	-102 194
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-19 546 536**	**-35 937 619**	**16 391 083**
Impôt sur le bénéfice		-1 588 669	-1 481 122	-107 547
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-21 135 205**	**-37 418 741**	**16 283 536**
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-21 135 205**	**-37 418 741**	**16 283 536**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-21 135 205**	**-37 418 741**	**16 283 536**

SONEDE

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2022	*31/12/2021*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**227 840 269**	**122 136 565**
Résultat net	**-21 135 205**	**-37 418 741**
Production immobilisée		-46 252
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	138 602 222	169 508 049
Différence de conversion	13 188 115	20 507 605
Variation :		
Stocks	(19 589 419)	-1 615 655
Créances	(102 240 929)	-168 716 508
Autres actifs courants	62 371 055	80 537 317
Placements et autres actifs financiers	(12 857 434)	18 127 976
Fournisseurs et autres passifs courants	190 122 471	69 064 517
Gain de change latent net	4 811 129	-3 798 316
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	**(25 378 875)**	**-24 008 376**
Produit net sur cession d'immobilisations	-52 860	-5 050
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-478 840 071**	**-406 791 339**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-470 274 835	-401 750 036
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-8 618 096	-5 046 353
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	52 860	5 050
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**401 878 465**	**288 023 983**
Encaissements nets de remboursement des emprunts	49 479 143	31 348 883
Encaissements des retenues de garantie	253 277	18 730
Avances sur consommations des abonnés	270 330	-26 566
Encaissements provenant des financements des abonnés	63 839 766	49 199 359
Encaissements provenant des subventions d'investissements	287 989 346	207 424 316
Encaissements nets fonds social	46 602	59 262
VARIATION DE TRESORERIE	**150 878 662**	**3 369 210**
Trésorerie au début de l'exercice	-30 887 985	-34 257 195
Trésorerie à la clôture de l'exercice	119 990 677	-30 887 985

2025R02188BCFA5